



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 85 DU 8 AVRIL 2021

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUBSEQUENT S13V41 « ENTRETIEN DES FOSSES - 2021 » ISSU DE L'ACCORD-CADRE 7TVE07 RELATIF A L'ENTRETIEN DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Exposé des motifs

Le marché subséquent S13V41 concerne l'entretien des fossés d'eaux pluviales pour l'année 2021.

Il s'agit d'un marché subséquent passé sur le fondement de l'accord-cadre visé ci-dessus dont les titulaires sont :

- **AEV Paysage** - ZI Jean Malèze - 82, rue Didier Lapèze - BP03 - 47240 Castelculier
- **ANTOINE ESPACES VERTS** - Z.I Rossignol - 47110 Sainte-Livrade-sur-Lot
- **ID-VERDE** - 2486 Avenue de Bordeaux - 47300 Bias
- **DUFFA Environnement** - Seunes - 47140 Trentels
- **ESBTP Environnement** - ZA Molère 2 - 82340 Saint Loup

A la date limite de réception des offres fixée le 8 mars 2021 à 12h00, 2 plis ont été réceptionnés.

Le 05/04/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse des plis, a proposé de retenir l'offre de l'entreprise ID VERDE, 2486 route de Bordeaux - 47300 BIAS - N° Siret : 339 609 661 01517 - pour un montant estimatif de 977,34 € HT soit 1172,81 € TTC.

Cadre juridique de la décision

VU les articles 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n° 2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN-ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur

VU l'avis favorable de la commission MAPA du 05/04//2021

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ **D'ATTRIBUER ET DE SIGNER** le marché subséquent S13V41 pour « l'entretien des fossés - 2021 », avec l'entreprise ID VERDE - 2486 route de Bordeaux - 47300 BIAS - N° Siret : 339 609 661 01517, pour un montant estimatif de 977,34 € HT, soit 1172,81 € TTC.

2°/ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget 2021

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 12.04.2021

Télétransmission le 12.04.2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation conformément à
l'arrêté du 17/07/2020

Clémence BRANDOLIN-ROBERT



AGGLOMÉRATION
AGEN